

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2025**

- Vente des biens de la section du Montel,
- Charte de gouvernance PLUiH Ambert Livradois Forez,
- Permis construire refusé
- Choix entreprise travaux cimetière 2025
- Questions diverses

PRESENTS : BARD Angéline, BINNE Irène, BONNET Stéphane, LEROY Marie, MAGAUD Florian, GAMOND David

REPRESENTÉ : CLEMENCE Xavier

ABSENTS : VIALARD Florian, BACHELERIE Martine, GRANGIER Laurent, PAULAT Lucie

Secrétaire de séance : Marie Leroy

Séance ouverte à 20 h 12

Vente des biens de la section du Montel

Lors des opérations de vote du 26 juin 2025, les électeurs de la section du Montel se sont prononcés majoritairement à la question « êtes-vous favorable, oui ou non, à la vente partielle de parcelles de sectional du Montel. »

Le Conseil Municipal décide de suivre la décision des électeurs de la section et de vendre les parcelles au prix de 3.50 € le m².

Charte de gouvernance PLUiH Ambert Livradois Forez

Les éléments de la Charte de gouvernance PLUiH Ambert Livradois Forez ont été présenté au Conseil Municipal.

Permis de construire refusé

Une demande de permis de construire dans le Bourg de Mayres pour la création d'une maison d'habitation a été refusé par les services de la DDT.

Le Conseil Municipal décide de déroger au refus de la DDT.

Choix entreprise travaux cimetière 2025

Pour faire suite à la demande de subventions concernant les travaux du cimetière, le Conseil Municipal a lancé une consultation auprès de 3 entreprises pour la réalisation des travaux. Le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise Magaud pour un montant de 57 621.80€ HT.

Questions diverses :

- **Adhume** : La communauté de communes Ambert Livradois Forez ne souhaite plus adhérer à l'Adhume. Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer directement auprès de l'Adhume la cotisation étant de 953 € par an.
- **Sécurité routière** : une rencontre avec le département est prévue pour trouver des solutions pour le Bourg de Mayres pour ralentir la vitesse.

La séance est levée à 21h57

Le Maire
Stéphane BONNET

Le secrétaire de séance
Marie LEROY